

Jumelage Lituanie

Aviation civile 2005-2006

La France a remporté un jumelage léger, d'une durée de 7 mois, destiné à assister l'administration lituanienne de l'aviation civile et les autres institutions du secteur dans la mise en œuvre des mesures « Ciel unique européen », la certification des aéroports et ANSP, l'agrément des contrôleurs aériens et des équipages et les autorisations AME.

Les actions programmées sont réparties en 9 activités :

- gestion de projet ;
- évaluation du contexte institutionnel légal et de la pratique ;
- développement de recommandations afin de créer et de mettre en œuvre les procédures et outils nécessaires pour l'administration de l'aviation civile (CAA) et les autres institutions concernées pour qu'elles puissent remplir leur rôle ;
- assistance au CAA dans la préparation des conditions requises et des procédures pour la certification des ANSP ;
- assistance au CAA dans la préparation des conditions requises et des procédures pour la certification des aéroports ;
- assistance au CAA et les institutions concernées dans la préparation de matériel de formation et les formation des équipes respectives ;
- assistance au CAA et l'Institut de l'aviation pour mettre en place et diriger la formation ATP ;
- organisation d'une formation et la qualification des AME en respectant le JAR FCLM-3 ;
- organisation de visites d'étude en France.

La gestion administrative et financière du projet, jusqu'à l'acceptation du rapport final, a été confiée à l'Isted, agissant au titre d'organisme mandaté par la Commission européenne.

25 missions d'experts ont été organisées, ainsi que plusieurs visites d'étude en France.

Le projet, qui a démarré en octobre 2005, s'est achevé en septembre 2006.